



À Obergesteln, le Rhône est encore un petit cours d'eau. Les travaux de sécurisation ont été effectués et le Rhône a été élargi. Les usagers viennent volontiers profiter de ce nouvel espace de détente.

AU COURS DU RHÔNE NOUVEAUX ESPACES POUR LES LOISIRS

Sécuriser le Rhône en valorisant son environnement (comme à Obergesteln ci-dessus), c'est aussi proposer des espaces de loisirs et de détente à ses usagers.

Ce qui est devenu possible dans le Haut-Valais va également se réaliser en aval du fleuve, une fois les élargissements réalisés. Hors des périodes de crues, tous les usagers pourront profiter des occasions de délasserment offertes par la nouvelle configuration.

S'il est déjà possible de suivre la piste cyclable, pratiquement sans interruption, de la vallée de Conches au Léman, celle-ci sera améliorée par la 3^e correction qui pourra la faire passer là où elle ne passait pas (par ex. sur le nouveau quai du Rhône à Chippis). Le nouveau visage du fleuve permettra des promenades en famille, avec des poussettes, à pied ou à cheval. Ou encore des siestes sur chaises longues sur les berges et, dans les secteurs plus urbains, la pratique du roller par exemple.

Des améliorations constantes

Chaque fois que des travaux sont faits autour du fleuve dans le cadre de sa 3^e correction, il en découle une amélioration de son usage pour la population. Après Obergesteln, c'est à Viège qu'un sentier a été réaménagé sur le secteur de la Lonza-DSM. À Sierre, outre le déplacement de la piste cyclable, des places de détente ont été prévues. À Sion, c'est le concept «Sion-sur-Rhône» qui est en cours de développement (voir page 3). Granges, Aproz, Collombey, Vouvry et Port-Valais seront également au bénéfice de nouveaux aménagements qui amélioreront le paysage. ●

Le nouveau visage du Rhône favorisera des promenades en famille.

Alors que l'EPFL prend ses quartiers en Valais, la Ville de Sion et le canton proposent aujourd'hui le projet «Sion-sur-Rhône», soit une vision commune issue d'un concours d'idées d'urbanistes dont nous vous présentons ci-dessous quelques éléments. Une affaire à suivre.



À Sion, la place du Rhône, piétonne et ludique.



Sous le pont haubané de l'autoroute, vue sur la rive droite dans le secteur des Ronquoz.



Vue du nouveau quai en rive droite, juste à l'amont du pont de l'autoroute.



Aux Iles, le fleuve réaménagé, élargi, avec un étang redessiné et une nouvelle zone nature au sud.

© Paysagisme - Local Architecture, Palissier & de Tarente

SOUS LA LOUPE

200 MILLIONS DE FRANCS POUR LA STRATÉGIE AGRICOLE

Le 2 mars 2016, lors de l'adoption du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône, le Conseil d'Etat a fait connaître sa décision de doter l'accompagnement agricole de 200 millions de francs.

À la même date, le Conseil d'Etat a également nommé un comité de pilotage (COPIL agricole) pour préciser et coordonner la mise en œuvre de cette stratégie. Les milieux agricoles, la Confédération et le canton de Vaud sont membres de cet organe aux côtés des services de l'Etat du Valais. Le service de l'agriculture est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'accompagnement agricole, en coordination avec le service des routes et des cours d'eau.

Cette stratégie agricole se décline selon les 4 axes suivants :

- 1 **Les mesures individuelles**
Elles concerneront les exploitations agricoles directement touchées par le nouvel aménagement du

Rhône. Les meilleures options d'échanges fonciers, d'acquisition, de restructuration ou encore de réorientation seront proposées puis soutenues.

- 2 **Les mesures collectives de compensation**
Elles se déploieront à proximité de la nouvelle configuration du Rhône qui va demander de repenser le territoire proche des nouvelles digues. Les structures agricoles devront être réaménagées. Cela se fera au travers d'améliorations foncières intégrales, de projets d'intérêt agricole général (production, promotion,...), ou encore en coordonnant ces mesures avec d'autres projets d'envergure.

- 3 **Les mesures collectives d'accompagnement**
Elles se déploieront au-delà de la zone impactée directement par le nouvel aménagement, en particulier partout où l'on attend une influence du nouvel état de la nappe. L'objectif est non seulement de maintenir mais aussi d'améliorer la pro-

ductivité agricole sur l'ensemble de la plaine. Ces mesures seront développées en partenariat avec les milieux concernés.

- 4 **Les mesures « intégrées »**
Elles visent à trouver des synergies entre l'agriculture et le nouvel aménagement du Rhône. Il s'agit de préciser l'usage intérieur et extérieur des digues. Là également, l'approche partenariale sera privilégiée.

Le COPIL agricole va non seulement piloter cette stratégie mais également détailler le mécanisme de suivi de la nappe et les règles d'indemnisation connexes, ainsi que définir les possibilités d'exploitation agricole des digues. L'accompagnement agricole doté de 200 millions est un engagement politique fort du Conseil d'Etat vis-à-vis de la branche agricole. ●

EXEMPLE : VARIANTES DE DIGUES PROPOSÉES



ACTU EN IMAGES

TRAVAUX EN COURS | DERNIERS TRAVAUX





Jacques Melly
Conseiller d'Etat

REGARD JACQUES MELLY

Derrière les travaux de la 3^e correction, il y a une vision globale. Une vision de la plaine de demain intégrant non seulement l'aménagement du Rhône et de ses berges, mais englobant aussi l'agriculture et, plus largement, le territoire.

En 2016, une étape a été franchie. Elle orientera l'avenir de notre canton en permettant la mise en œuvre de la plaine de demain.

La population valaisanne pourra se réapproprier le fleuve comme un espace public appartenant à chacun. Nous allons profiter d'un nouveau paysage capable d'offrir une image forte pour notre tourisme. La 3^e correction du Rhône est une occasion majeure et unique de construire le futur. Elle ne fera pas de perdants. ●



L'INTERVIEW
» DE JACQUES MELLY
SUR YOUTUBE EN SCANNANT
LE QR CODE

J Melly

Jacques Melly,
Conseiller d'Etat

ALENTOURS SION-SUR-RHÔNE



Photomontage. Demain les rapports entre Sion, ses habitants et le Rhône se trouveront profondément renforcés.

Sion a un important besoin de sécurité. Une crue du fleuve pourrait y menacer des milliers d'habitants. Quant aux dégâts potentiels qu'elle pourrait occasionner, ils sont estimés à 850 millions de francs.

Il est prioritaire de corriger le Rhône dans la capitale. Le fleuve conservera le même axe, mais avec des variations le long de celui-ci. Outre l'aspect sécuritaire, les travaux permettront de remodeler le fleuve à travers la cité en creusant son lit, en le dotant de quais, d'aménagements, d'accès, de passerelles et d'une place du Rhône. Des élargissements du fleuve seront pratiqués en amont et en aval de la capitale (voir page 1).

Le rapport entre Sion et le Rhône va s'en trouver profondément modifié. Ainsi, grâce à la nécessité urgente de modifier le gabarit hydraulique du fleuve pour des raisons de sécurité, la ville va pouvoir profiter d'un important gain d'esthétique urbaine. ●



ILLARSAZ

Renforcement des digues. Achèvement des travaux d'enfoncement de la paroi métallique dans la digue.



VIÈGE

Les travaux ont repris. La nouvelle digue a été construite. La digue existante est en voie de suppression pour permettre l'élargissement du lit et l'abaissement du niveau d'eau.

BRÈVES



Tony Arborino

L'ingénieur de la 3^e correction du Rhône, Tony Arborino, nous donne les dernières nouvelles du Rhône.

Quels chantiers pour cet hiver ?

- Les chantiers ont repris cette saison, période propice de basses eaux. D'abord sur le secteur de Viège, principal chantier où les travaux de digues ont démarré en novembre (voir «*actu en images*» aux pages 2 et 3). Montant des travaux prévus, 15 millions.

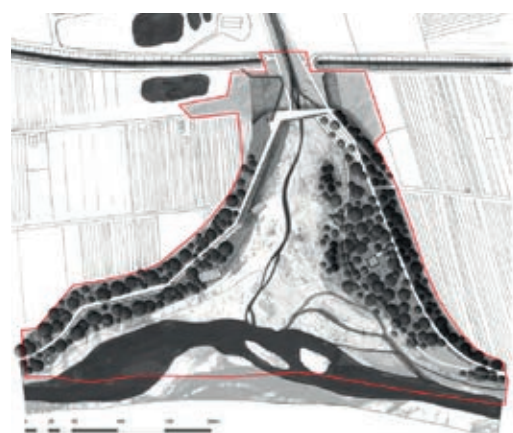
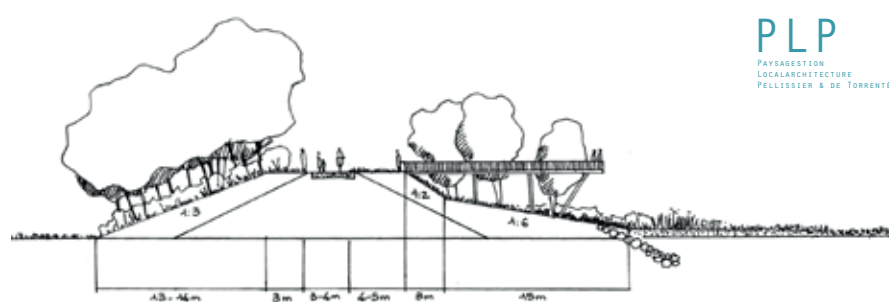
À Aproz, des travaux débutent. Ils visent à renforcer les digues qui serviront à protéger ce secteur allant de la commune de Nendaz à la commune de Sion en rive gauche.

Nappe phréatique de Viège: comment la gérer dans le cadre des travaux ?

- Les liens entre les travaux de la 3^e correction et la nappe phréatique sont puissants. Nous devons prévoir la manière dont elle va se conduire pendant et après le chantier, et faire des mesures très précises pour suivre le comportement de cette nappe durant les travaux. Si nécessaire, nous prenons des mesures temporaires pour faire baisser le niveau de la nappe, en mettant en place des puits de pompage par exemple.

De nouvelles mises à l'enquête pour cette année ?

- Oui. Des renforcements de digues sont prévus à Sion, Fully et Massongex pour protéger les zones bâties situées directement en pied de digue. Des travaux sont aussi prévus sur l'embouchure de la Lizerne (voir images ci-dessous).



Le canton va mettre à l'enquête publique, ces prochains mois, le nouvel aménagement de l'embouchure de la Lizerne. Cela permettra d'accroître la sécurité dans la zone industrielle de Vétroz ainsi que d'améliorer les aspects nature, loisirs et détente aux abords de cette embouchure. Une première sur ce secteur dans le cadre de la 3^e correction.

BOUSSOLE APRÈS LA VOTATION

Le 14 juin 2015, les citoyens valaisans ont accepté, à 57% des voix, le décret de financement de la 3^e correction du Rhône. Voici les conséquences principales de ce choix :

- 1 Reprise des travaux :**
Les travaux qui étaient suspendus, comme à Viège par exemple, ont pu reprendre. Quant aux travaux urgents tels que les renforcements de digues à Port-Valais et à Collombey, ils ont pu démarrer. L'établissement des dossiers d'enquête pour les mesures prioritaires à Sierre, Sion, Martigny et Massongex-Aigle s'est poursuivi, secteur par secteur en fonction des priorités, en collaboration avec les communes.
- 2 Forte subvention fédérale :**
Un fonds spécial doté de 60 millions de francs a été créé pour ces travaux. Ce montant sera prélevé sur un fonds cantonal déjà existant et complété par le budget ordinaire de l'Etat du Valais. Le feu vert des citoyens a également permis une importante subvention fédérale qui a été augmentée de 20%.
- 3 Construction en zone rouge :**
En zone de danger élevé («*rouge*», plus de 2 m d'inondation en cas de crue, 1000 ha de zone à bâtir concernés en plaine), l'interdiction de bâtir prévaut. Cependant, grâce au OUI du 14 juin, qui a permis de consolider le financement des travaux, le canton a obtenu la permission de laisser construire dans cette zone. En effet, la réalisation prochaine des travaux de la 3^e correction supprimera ces zones de danger.

EN CHIFFRE



SUIVEZ LA 3^e CORRECTION DU RHÔNE



La 3^e correction du Rhône n'est pas l'affaire des seuls techniciens. Elle doit tenir compte de tous les avis, du vôtre en particulier. C'est en cherchant des solutions communes que nous arriverons à atteindre des objectifs durables et satisfaisants. Pour participer à notre démarche :

- Faites-nous connaître votre opinion sur la manière dont vous percevez ce futur aménagement.
- Posez-nous vos questions.

DTEE - Service des routes, transports et cours d'eau, Section protection contre les crues du Rhône, Tony Arborino - Bâtiment Mutua, 1951 Sion
rhone@admin.vs.ch - www.rhone3.ch



VOIR LA VIDÉO
» DÉMARRAGE DES CHANTIERS À VIÈGE
ET DANS LE VALAIS ROMAND